Vaud

Grand Conseil

Les députés contestent pour la forme le budget du Conseil d'Etat

Le plénum a proposé de nombreuses modifications, dont deux seulement ont été acceptées

Lise Bourgeois
Justin Favrod

Le Grand Conseil a terminé hier la première lecture du budget 2014 de l'Etat de Vaud. Ce premier round se clôt sur un résultat positif de 20 millions alors que le projet du Conseil d'Etat prévoit un bénéfice de 17 millions sur un montant qui tutoie les 9 milliards de francs. C'est dire si les modifications sont cosmétiques.

En plus des amendements, le plus souvent techniques ou consensuels, de la Commission des finances, les groupes ont chacun proposé des mesures plutôt symboliques et les conflits gauche-droite qui se sont succédé toute la journée semblaient davantage se dérouler pour assurer le spectacle que pour modifier fondamentalement le profil des dépenses et des priorités du Canton l'an prochain.

Plusieurs députés laissaient entendre en coulisse que le Conseil d'Etat, plus uni que jamais, avait travaillé au corps le parlement pour éviter que le budget ne soit dénaturé. «Un gouvernement de gauche représenté par un chef des Finances de droite défendant un budget négocié à un Grand Conseil de majorité de droite, voilà qui est un gage d'immobilité», résumait dans un sourire un député.

Rebecca Ruiz et Nicolas Rochat ont convaincu. Deux postes supplémentaires de criminologues et trois postes au Ministère public ont été accordés en premier débat. JEAN-BERNARD SIEBER/ARC

Les roses gagnent deux fois

Deux seuls amendements significatifs ont été acceptés. Ils émanaient de deux socialistes, Rebecca Ruiz et Nicolas Rochat. Ils ont proposé de renforcer la chaîne pénale en créant deux postes de chargés d'évaluation des détenus à Bochuz et trois postes au Ministère public. L'amendement de Rebecca Ruiz visait à augmenter les forces pour évaluer la dangerosité des prisonniers avant d'alléger leur régime de détention. La députée a mis en avant les assassinats tragiques de Marie et d'Adeline pour convaincre ses collègues de renforcer ce secteur. Malgré l'opposition d'une partie de la droite, qui estimait que la priorité devait porter sur la répression, une petite majorité de députés ont été sensibles à l'aspect préventif de cette mesure. Elle a été acceptée à 63 voix contre 61 avec 4 abstentions. Nicolas Rochat a eu un succès plus net, obtenant 65 oui contre 53 non et 3 abstentions. Il a fait valoir la surcharge chronique des procureurs qui traitent 230 à 300 dossiers alors que la norme est de 180.

Ces deux succès des roses s'expliquent par leur dimension sécuritaire. Un thème cher à la droite.

La droite ne convainc pas

Convaincus que le budget est trop généreux, l'UDC et le PLR ont chacun dégainé leur proposition de coupe. En vain.

La culture a été prise pour cible. L'UDC a tenté, par la voix de Fabienne Despot, de rogner sur les subventions cantonales qui augmenteront de 6,2% par rapport au budget précédent. Cette croissance est jugée excessive. La députée a proposé de soustraire 1,35 million sur une enveloppe de 26,4. A gauche, mais aussi au sein du PLR, les députés ont longuement disserté sur le bonheur culturel. Ils ont évoqué la nécessité pour l'Etat d'équilibrer ses subventions aux quatre coins du canton et de se montrer cohérent avec sa nouvelle loi sur les écoles de musique, qui entraîne des dépenses supplémentaires. Au final, le plénum a refusé la coupe par 75 non, 33 oui et 16 abstentions.

Haro sur les postes

Les libéraux-radicaux ont essayé, quant à eux, de réduire l'augmentation des postes. Cette année, le Conseil d'Etat a prévu d'augmenter les effectifs de 354 équivalents plein-temps (EPT). La hausse comprend surtout des postes d'enseignants, de gardiens de prison et de gendarmes. Mais dans ce nombre figurent aussi des emplois administratifs.

Guy-Philippe Bolay a proposé de rayer 29 EPT dans ce dernier cercle. Le député a argué que l'augmentation du Produit intérieur brut (PIB) vaudois, prévue à 2% pour 2014, était dépassée par le taux de croissance des emplois à l'Etat, soit 2,2%. Il proposait donc de supprimer ces 29 postes pour avoir une hausse en harmonie avec le PIB. Une «débilité» pour le Vert Daniel Brélaz. Selon lui, le PIB n'est pas un indicateur fiable et ne peut servir de boussole pour décider des dépenses d'une collectivité publique.

Au final, le plénum a refusé l'idée du PLR à 66 voix contre 62 avec 5 abstentions. Il s'est rallié en revanche au compromis proposé par la Commission des finances. Ces 29 postes sont devenus des contrats valables un an. Le Conseil d'Etat devra les justifier au prochain budget.

La gauche retoquée

Si les socialistes gagnent quand ils parlent sécurité, ils ne trouvent pas de majorité lorsqu'ils reviennent à leurs thèmes historiques. Ainsi, ils ont échoué à renforcer l'inspection du travail.

Le groupe La Gauche a multiplié de son côté les propositions et les échecs. Les députés de la gauche radicale ont demandé pêle-mêle de renforcer les tutelles, les bourses, l'inspection des impôts, l'intégration des étrangers, les crèches. Ils ont également voulu couper dans le budget de la détention administrative visant l'expulsion des étrangers en situation irrégulière. Sans succès.

Le tout nouveau groupe La Gauche, qui a pu se constituer grâce au ralliement de l'ex-socialiste Marc Oran (*24 heures* du 27 novembre), a reçu un lot de consolation. Le Grand Conseil a voté un amendement lui octroyant les 25 000 francs auxquels il a droit.

La santé et le social épargné

Alors que, l'an dernier, le budget 2013 de Pierre-Yves Maillard était largement attaqué par la droite, celui de 2014 a été épargné hier. Difficile en effet, cette fois, de critiquer la hausse des charges dans les domaines du social et de la santé, hausse qui s'explique en grande partie par l'accord financier – cher à une grande majorité des députés – trouvé avec les Communes.

Ces petites grilles utilisées dans les bassins d'épuration se sont déversées dans le lac. DR

La station d'épuration de Saint-Prex pollue le lac

Des milliers de petites plaquettes se sont échappées des bassins

La station d'épuration des eaux de Saint-Prex, Etoy et Buchillon est à l'origine d'une pollution qui a touché une grande partie des rives du Léman. Des médias filtrants – petites grilles en plastique utilisées dans les bassins d'épuration pour augmenter l'efficacité du processus – se sont déversés dans le lac. Cette technologie est utilisée depuis 2012 à Saint-Prex.

«La pollution a été ponctuelle, explique le municipal Frank Perrottet, qui confirme une information du *Matin* et de *20 minutes*. Les médias filtrants se sont échappés quand les bassins ont débordé lors de grandes pluies. Nous nous sommes rendu compte de l'ampleur du phénomène que récemment.»

La pollution en question a été révélée par une association environnementale, la Surfrider Foundation, qui a été alertée par l'un de ses membres après que celui-ci a découvert des plaquettes sur une plage. Plusieurs mois d'enquête ont ensuite été nécessaires pour remonter à la source. «C'est vrai que nous avons péché dans la communication», admet Frank Perrottet, qui n'a pas informé le Canton.

Conservateur de la pêche et des milieux aquatiques, Frédéric Hofmann est réservé sur l'ampleur de la pollution: «Elle est avant tout visuelle. Il n'y a pour l'heure pas d'impact direct sur la faune et la flore. Il n'y a pas non plus de risque sanitaire à craindre.» **R.E.**

Paroles d'experts au procès Marisa

Des spécialistes sont venus dire, hier, devant le Tribunal à Nyon, ce qu'il fallait faire pour éviter un décès qui vaut à deux pédiatres d'être traînées en justice

Marisa, 11 mois, est morte le 15 mai 2009 d'une méningite non diagnostiquée à temps à l'Hôpital de Morges. Selon les experts, l'enfant aurait pu probablement être sauvée par l'administration rapide d'antibiotiques. Reste à savoir si les deux pédiatres jugées pouvaient en être conscientes en temps voulu, se rendant du coup coupables d'homicide par négligence. Pour mémoire, la petite avait été hospitalisée après deux jours de fièvre et de convulsions, et elle présentait un signe de surinfection avec une otite moyenne aiguë. Transférée au CHUV une vingtaine d'heures plus tard, elle n'a pas survécu.

L'expert désigné par le médecin cantonal souligne que l'évolution bactérienne chez un enfant en bas âge peut être foudroyante. Il estime que des antibiotiques auraient dû lui être administrés à l'Hôpital de Morges avant même d'observer son évolution. A la question de savoir si un antibiotique indiqué pour une otite est efficace contre une méningite à pneumocoques, il répond par l'affirmative. Il remarque que si Marisa était arrivée à l'hôpital avec le SMUR, c'est qu'il y avait «quelques soucis».

À la demande des avocats des doctoresses, le tribunal a longuement entendu le médecin-chef notamment responsable des urgences pédiatriques au CHUV, coauteur d'un guide sur la pratique de la pédiatrie. L'homme de l'art rappelle que si la méningite est quelque chose de très grave, elle est heureusement aussi très rare. Au vu des relevés des paramètres vitaux de Marisa durant son hospitalisation à Morges, ce spécialiste observe qu'ils indiquent un état stable de l'enfant durant l'après-midi: «La situation semblait plutôt rassurante en comparaison de ce qu'elle était au cabinet de pédiatrie qui a ordonné son hospitalisation.» En clair, il n'y avait pas de raison de mettre en route à Morges toute une batterie d'examens. Subsiste le fait que Marisa avait constamment une respiration rapide. «C'est un indicateur d'une pneumonie bien avant d'être un signe de méningite, mais si on avait traité une pneumonie on se serait égaré», explique le médecin-chef.

Le papa de Marisa, lui-même médecin, s'en veut de ne pas avoir eu l'idée d'insister pour que sa fille subisse une ponction lombaire. Cela aurait éclairci rapidement le diagnostic, mais cet examen ne figure plus dans la systématique appliquée aux enfants ayant eu des convulsions fiévreuses.

Le procureur dira aujourd'hui s'il maintient son accusation et, le cas échéant, quelle sanction il requiert.

Georges-Marie Bécherraz

Moudon soutenue par les élus aux Chambres

Olivier Feller et Jean-Pierre Grin ne baissent pas les armes. Les deux conseillers nationaux interpellent une nouvelle fois le Conseil fédéral sur le projet de centre fédéral de requérants

Les deux conseillers nationaux Jean-Pierre Grin (UDC) et Olivier Feller (PLR) ne sont pas satisfaits des réponses données lundi par la Simonetta Sommaruga devant le Conseil national. La conseillère fédérale avait alors assuré que l'Office fédéral des migrations (ODM) travaillerait en concertation avec les Cantons et les Communes en vue de l'implantation des nouveaux centres fédéraux de requérants d'asile.

Le scénario d'installer un tel centre de 540 places dans la caserne de Moudon, après son abandon par l'armée, n'a pas été contesté par la ministre et provoque l'opposition du Canton et de la Commune. Ces derniers estiment un centre d'une telle capacité disproportionné dans une commune de 5695 habitants.

Après une première question lundi dernier, Jean-Pierre Grin remet la compresse. Il demande au Conseil fédéral si les sites seront équitablement répartis entre les cantons et s'il sera tenu compte des centres déjà existants. Surtout, l'élu de Pomy veut connaître les critères de choix qui prévalent et notamment si l'on respectera une certaine proportionnalité entre la population résidente et le nombre de requérants. Même questionnement dans l'interpellation déposée mardi par Olivier Feller. La réponse au premier sera donnée lundi par Simonetta Sommaruga, à l'heure des questions, la réponse au second prendra plusieurs mois. **I.B.**

Taoua à mi-chemin du référendum

Quelque 5000 signatures ont été récoltées par les opposants à la tour prévue au centre de Lausanne

La récolte avance pour les opposants au projet de la tour Taoua, dans le quartier de Beaulieu à Lausanne. D'ici au 16 décembre, ils devront réunir 8443 signatures valables auprès des Lausannois pour faire aboutir ce référendum. Hier, le comité référendaire indiquait être à mi-chemin de sa quête, avec 5000 signatures.

Composé entre autres de tous les partis lausannois, à l'exception du PS et du PLR, le comité référendaire est présidé par le Collectif Beau-Lieu. Malgré un bon nombre de partisans récoltant des signatures dans la rue, les référendaires admettent que l'exercice n'est «pas facile». Ils ont publié, dans notre édition d'hier, un formulaire de signatures afin d'élargir leur champ de recherche. **A.DZ**

VC4 Contrôle qualité